

# Protocole et conduite à tenir

## Situation d'urgence ou d'incident chez un enfant

**Déterminer l'urgence :**

**Nécessité de soins médicaux immédiats : convulsion, malaise grave, blessure, chute, brûlures graves, ...**

**En cas d'urgence :**

- ↪ Si PAI suivre les consignes du protocole.
- ↪ **ALERTER** le SAMU (15) ou les pompiers (18 ou 112) en se référant au protocole d'appel d'urgence.
- ↪ **PREVENIR** la direction ou en son absence cf. protocole de continuité de la fonction de Direction.
- ↪ Une personne prend en charge l'enfant, **l'ISOLE** et applique le protocole ou les consignes du médecin urgentiste. La surveillance de l'enfant reste constante.
- ↪ Une autre personne prend en charge le reste du groupe.
- ↪ Prévenir les parents immédiatement.
- ↪ Remplir le registre d'incident en notant précisément : les circonstances de l'incident, les soins apportés, l'état de l'enfant et les personnes prévenues.

**Si pas d'urgence :**

- ↪ prévenir les parents pour anticiper un rdv médical ou une conduite à tenir...
- ↪ surveiller l'enfant jusqu'à l'arrivée des parents.
- ↪ remplir précisément le registre d'incident.

**Ne jamais sortir un enfant de la structure, ni à pied, ni en voiture.**

**Attendre les secours.**

**Si l'enfant doit être hospitalisé, il est préférable qu'il soit accompagné par les parents ou à défaut par une personne de l'équipe si le taux d'encadrement peut être respecté.**